

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS, NUMÉROS 2253 ET 2254 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2253 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000\$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments;*
- Règlement numéro 2254 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.*

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter du 13 au 17 janvier 2020 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 février 2020.

Les présents règlements entrent en vigueur le 18 février 2020 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 18 février 2020.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard